

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 9 mars 2021, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-166-3.21. Ledit règlement est intitulé : «Règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.»;

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une consultation écrite entre le 21 janvier et le 4 février 2021. Il vise à modifier le règlement de zonage afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.»;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 10 mars 2021 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2020-166-3.21 est entré en vigueur le 10 mars 2021;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

Donné à Compton, ce 25 mars 2021

Philippe De Courval. *M.A., OMA* Secrétaire-trésorier Directeur général